



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Date de la convocation :

11 décembre 2025

Date d'affichage :

11 décembre 2025

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,

le mardi seize décembre à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Karine KAUFFMANN,

Bernard JUERY, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Cécile BITOUN, Patrick FOURNIER, Laurence LELARGE, conseillers municipaux

Etaient absents :

Eric LAURENT (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN)

Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Bernard JUERY)

Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Cécile CURIEL)

Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Angéline MOYET)

Secrétaire de Séance : Cécile BITOUN

Délibération N° 2025-37

II - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA COMMUNE DE MEDAN ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLENNES-MEDAN (SIVM)

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Depuis le 1^{er} septembre 2021, une convention permet la mise à disposition des services de la commune de Médan auprès du SIVM (locaux, personnel...) pour la bonne organisation du service périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école Emile Zola. Cette convention permet également de mettre en place un système de refacturation de ces charges qui sont :

Les frais de personnel

- ✓ Personnel de garderie

Le calcul se fait sur la base du salaire annuel, primes et charges incluses.

Les frais de fonctionnement

- ✓ Charges afférentes à la mise à disposition des locaux.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au conseil municipal de la renouveler dans les mêmes conditions.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Saint-Germain-en-Laye Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 33 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803840-20251216-2025_37-DE



VU l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2001 portant adhésion de la commune au syndicat intercommunal de Villennes-sur-Seine et Médan,

Vu la convention de mise à disposition entre la commune de Médan et le SIVM en date du 21 avril 2023,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention de refacturation entre la commune de Médan et le SIVM concernant les charges de personnels et les charges fixes supportées par la commune de Médan,

Entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la nouvelle convention de refacturation entre la commune de Médan et le SIVM, ci-joint annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/12/2025



Le Maire,
Carine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025
Et par publication le 17/12/2025

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Brissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

